

Désignation d'un représentant du Parc à la commission communale d'aménagement foncier sur le territoire de Saint Nolff

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. David LAPPARTIENT | Président |
| M. Ronan LE DÉLÉZIC | 1 ^{er} vice-président |
| Mme Anne GALLO | 2 ^{ème} Vice-Présidente |
| Mme Marie-José LE BRETON | 3 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Patrick CAMUS | |
| Mme Muriel CLÉRY | |
| Mme Sylvie SCULO | |

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)



**Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan**
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 20201020-7
Délibération n°2020-37
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 20 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 21/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le

ID : 056-200049708-20201020-2020_37_2-DE

Désignation d'un représentant du Parc à la commission communale d'aménagement foncier sur le territoire de Saint Nolff

Vu l'article L. 121-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu l'article 27.2.2 de la Charte de Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Par courrier en date du 12 février 2018 le Conseil départemental du Morbihan a informé le Parc qu'une procédure d'aménagement foncier était en cours de lancement sur le territoire de Saint-Nolff. Cette procédure est conduite par une commission communale d'aménagement foncier qui doit compter un représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et éventuellement un représentant suppléant.

Une pré-étude d'aménagement foncier a été réalisée sur la commune. Elle constitue un état des lieux très complet et recense les problèmes qui s'y posent, aux points de vue agricole et forestier en particulier. Elle énonce en outre diverses recommandations quant à la protection de l'environnement et conclut à l'intérêt d'un aménagement foncier de portée générale sur le territoire communal, auquel vient s'ajouter une petite extension sur le territoire de Monterblanc.

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime et du code de l'environnement, le lancement de cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée en mairie de Saint-Nolff du 13 janvier au 14 février 2020.

En application des articles L 121-6 et R 121-18 du code rural et de la pêche maritime, les processus d'élection et de désignation de ces différents membres doivent être renouvelés après les élections municipales.

A la suite du renouvellement du bureau syndical, il convient au Parc de renouveler la désignation du ou de ces représentants à cette commission.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Désigne Luc LE TRIONNAIRE comme représentant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la commission d'aménagement foncier de la Commune de Saint Nolff.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT